



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3467

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pilon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3467**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme 2013 des opérations globalisées dans le domaine de l'assainissement s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par délibérations n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, n° 2010-1567 du 28 juin 2010 et n° 2012-2674 du 9 janvier 2012.

Ainsi, ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, et de l'axe d'intervention "Lutter contre les pollutions de toute nature".

Ce programme annuel d'actions et de travaux, pour 2013, peut être décliné en actions et travaux concernant le patrimoine communautaire en matière d'assainissement :

- les réseaux de proximité dans le cadre de l'opération n° 2P19O1844,
- les stations de relèvement dans le cadre de l'opération n° 2P19O1844,
- les stations d'épuration dans le cadre de l'opération n° 2P19O1838,
- les branchements et travaux pour le compte de tiers dans le cadre de l'opération n° 2P19O1850,
- les acquisitions de matériels d'assainissement dans le cadre de l'opération n° 2P19O1832.

Pour mémoire, ce patrimoine peut être décrit tel que ci-dessous :

- le service public de l'assainissement est exploité en régie sur les 58 communes de la Communauté urbaine. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel,

- le patrimoine actuel se compose de 3 030 kilomètres d'égouts, dont 600 de collecteurs visitables (hauteur supérieure à 1,50 mètre). Ce réseau est composé de 1 930 kilomètres de réseau unitaire et de 1 100 kilomètres de réseau séparatif, à raison de 790 kilomètres pour les eaux usées et 310 kilomètres pour les eaux pluviales.

Le patrimoine se compose, en outre, de :

- 11 stations d'épuration,
- 60 stations de relèvement des eaux usées situées sur le réseau d'assainissement, 29 stations de relèvement d'eaux pluviales (trémies routières), 5 ouvrages divers (siphon, relèvement dans les bassins d'orage),
- 425 déversoirs d'orage,
- 30 stations pluviométriques,
- 24 stations de mesures installées sur le réseau d'assainissement,
- 1 siphon sur le réseau.

Le programme, élaboré dans les cadres des 3 autorisations de programmes globalisées pour les travaux études et acquisitions, peut être détaillé comme suit :

1 - Réseaux d'assainissement et stations de relèvement - opération n° 2P19O1844

Au sein de ce programme, on distingue les travaux sur les réseaux de proximité, les stations de relèvement et les autres opérations sur réseaux.

1.1 - Les réseaux de proximité

Un montant de 5 370 000 € HT en dépenses est consacré aux réseaux de proximité.

Ce programme permettra de dépasser le ratio de 60 % des investissements consacrés à la rénovation du patrimoine de la Communauté urbaine et de prendre en compte, de façon systématique, les prescriptions liées à l'amélioration des conditions d'exploitation, tant dans les créations d'ouvrages que pour les rénovations.

Ce programme se présente en 2 familles d'opérations :

a) - Opérations réparties sur l'agglomération

Il s'agit de provisions pour des travaux d'extensions des réseaux situés dans des zones classées U au plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine pour un montant de 300 000 € HT, identifiées selon la demande.

Il s'agit également de provisions pour les campagnes de réhabilitation et de renouvellement de branchements pour 700 000 € HT, de campagnes de diagnostics structurels des ouvrages pour 250 000 € HT.

b) - Opérations identifiées par commune

La plupart des opérations de construction neuve sont consécutives à des dispositions du zonage d'assainissement et des opérations d'urbanisme, menées sur les communes du territoire communautaire.

Les opérations de réhabilitation reconstruction permettent d'assurer le renouvellement du patrimoine et concernent des reprises d'étanchéité de réseaux, de renforcements ou réhabilitations d'ouvrages vétustes ou fortement dégradés, des reprises ou chemisages de réseaux et branchements. Ces opérations de réhabilitation sont proposées à l'issue des diagnostics de l'état des ouvrages.

34 opérations ont été identifiées par commune pour un montant total de 4 120 000 € HT et récapitulées ci-dessous :

Commune	Adresse	Objet
Lyon 1er	rue Joseph Serlin de Garet à Jean Moulin	réhabilitation d'un collecteur T180 sur 150 mètres
Lyon 3°	rue de l'Abondance	réhabilitation d'un collecteur T180 sur 200 mètres
Lyon 6°	rue Duguesclin de Montgolfier à Roosevelt	réhabilitation d'un collecteur A210 sur 280 mètres
Lyon 7°	rue Béchevelin	renouvellement d'une conduite, diamètre 300 millimètres sur 60 mètres
Lyon 8°	rue Saint Maurice de Berthelot à Hérideaux	renouvellement d'une conduite, diamètre 500 millimètres sur 150 mètres

Lyon 9°	rue du Bourbonnais	renouvellement d'une conduite, diamètre 600 millimètres sur 165 mètres
Villeurbanne	rue Clos Poncet	construction d'une conduite, diamètre 300 millimètres sur 100 mètres
Bron	rue Bleuet	renouvellement d'une conduite, diamètre 600 millimètres sur 160 mètres
Bron	rue Roger Salengro	renouvellement d'une conduite, diamètre 1 000 millimètres sur 100 mètres
Décines Charpieu	rue Chante Alouettes	construction d'une conduite, diamètre 250 millimètres sur 310 mètres
Décines Charpieu	rue Sully	renouvellement d'une conduite, diamètre 500 millimètres sur 20 mètres
Meyzieu	rue Villon	construction d'une conduite, diamètre 200 millimètres sur 50 mètres
Saint Fons	rue Renée	renouvellement d'une conduite, diamètre 100 millimètres sur 185 mètres
Saint Priest	impasse de la Libération	renouvellement d'une conduite, diamètre 300 millimètres sur 100 mètres
Saint Priest	impasse Edison	renouvellement d'une conduite, diamètre 300 millimètres sur 100 mètres
Saint Priest	VN81 chemin de Saint Bonnet	construction d'une conduite diamètre, 300 millimètres sur 180 mètres
Vénissieux	rue de l'Industrie	renouvellement d'une conduite diamètre, 800 millimètres sur 270 mètres
Caluire et Cuire	rue Jean Moulin	reprise de branchements particuliers suite à la coordination avec le Conseil général
Genay	place Docteur Jacques Chauvire	maillage de réseau visitable sur 40 mètres
Lissieu	chemin de la Clôtre	construction d'une conduite, diamètre 300 millimètres sur 300 mètres
Lissieu	chemin de Fromenteau	construction d'une conduite, diamètre 200 millimètres sur 200 mètres
Neuville sur Saône	rue Gorgeat Gambetta	construction d'une conduite, diamètre 400 millimètres sur 90 mètres
Saint Cyr au Mont d'Or	quartier du Monteillier	construction d'une conduite, diamètre 300 millimètres sur 300 mètres
Sathonay Village	allée de Saint Trivier	renouvellement d'une conduite, diamètre 300 millimètres sur 90 mètres
Givors	place Pasteur	construction de conduites, diamètres 400 millimètres sur 165 mètres

Givors	rue Emile Zola	renouvellement d'une conduite, diamètre 400 millimètres sur 200 mètres
Givors	rue Marcel Paul	renouvellement d'une conduite, diamètre 400 millimètres sur 210 mètres
La Tour de Salvagny	rue de Sutin	construction de conduites, diamètres 250 millimètres sur 170 mètres
Oullins	boulevard de l'Yzeron (entre Ferrer et Lafayette)	déviations d'une conduite, diamètres 800 et 600 millimètres sur 350 mètres
Oullins	rue Louis Aulagne (entre Jean Macé et Pierre Séward)	renouvellement d'une conduite, diamètres 500 et 1 000 millimètres sur 380 mètres
Oullins	rue Parmentier	renouvellement d'une conduite, diamètre 250 millimètres sur 270 mètres
Pierre Bénite	rue Vaillant Couturier (de Docteur Roux à boulevard de l'Europe)	renouvellement d'une conduite, diamètre 400 millimètres sur 290 mètres
Saint Genis Laval	impasse du Clos Burtin	construction de conduites, diamètres 250 millimètres sur 55 mètres
Tassin la Demi Lune	chemin Vert/avenue Lauterbourg	renouvellement d'une conduite, diamètre 400 millimètres sur 160 mètres

Pour ce programme "Réseaux de proximité", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 5 370 000 € HT,
- pas de recettes
- soit un total de charge nette de : 5 370 000 € HT.

1.2 - Les stations de relèvement

Le programme prévisionnel sur les stations de relèvement pour l'amélioration et le renouvellement de ces équipements comporte les parties suivantes :

- diverses études et récolement pour les travaux réalisés sur les stations de relèvement : 20 000 € HT,
- matériels installés sur les stations de relèvement : 90 000 € HT (pompes, dégrilleurs, moteurs, surpresseurs, automates, vannes, échelles, garde-corps),
- travaux d'améliorations diverses sur les stations de relèvement : 140 000 € HT (travaux d'électromécanique, électricité et génie civil).

Pour ce programme "Stations de relèvement", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 250 000 € HT,
- pas de recettes
- soit un total de charge nette de : 250 000 € HT.

1.3 - Autres opérations concernant les réseaux

Les actions et travaux, pour 2013, sur les réseaux peuvent être détaillés comme suit :

- a) - le versement de subventions, par la Communauté urbaine, pour l'assainissement des voies privées (et l'intégration au patrimoine communautaire des réseaux ainsi construits par les propriétaires et subventionnés) :

- dépenses : 130 000 € HT
- recettes : 100 000 €,
- charge nette : 30 000 € HT,

b) - l'acquisition de matériels installés en réseau pour un montant de 1 090 000 € HT en charge nette, selon le détail prévisionnel ci-dessous :

- dispositifs de fermeture des réseaux d'assainissement (grilles et tampons) installés ou renouvelés dans le cadre des opérations de construction ou renouvellement des réseaux ou des opérations de maintenance à hauteur de 650 000 € HT,

- divers matériels et équipements utilisés en réseau ou intégrés à ces derniers (observatoire de terrain en hydrologie urbaine -OTHU-, échelles, vannes, closoirs, buses, matériels d'inspection, dispositifs de curage à hauteur) à hauteur de 75 000 € HT,

- des matériels de métrologie et capteurs à hauteur de 20 000 € HT,

- divers matériels (trépieds, chargeurs, dispositifs de sécurité) à hauteur de 100 000 € HT,

- matériels divers pour 160 000 € HT,

- masques auto-sauveteurs pour 85 000 € HT,

c) - un programme d'études et de diagnostics des réseaux pour un montant global estimé à 240 000 € HT et 200 000 € HT au titre des récolements,

d) - un programme de réhabilitations ponctuelles de vannes en réseau à hauteur de 100 000 € HT,

e) - un programme d'améliorations en vue de l'aide à l'exploitation à hauteur de 250 000 € HT,

f) - un programme de gestion patrimoniale de réhabilitation des réseaux visitables et non visitable à hauteur de 1 134 875 € HT.

Pour ce programme "Autres opérations de réseaux", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 3 144 875 € HT,
- total des recettes : 100 000 € (subventions voies privées),
- soit un total de charge nette de : 3 044 875 € HT.

Les études, acquisitions de matériels et travaux sur réseau sont susceptibles de faire l'objet de subventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant estimé à 400 000 €.

Pour l'ensemble de ce programme "Réseaux d'assainissement et stations de relèvement", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 8 764 875 € HT,
- total de recettes : 500 000 €,
- soit un total de charge nette de : 8 264 875 € HT.

2 - Stations d'épuration - opération n° 2P19O1838

Le programme prévisionnel pour les études, acquisitions de matériels et travaux sur les stations d'épuration communautaires peut être détaillé comme suit :

- matériels installés en station d'épuration : 500 000 € HT (pompes, dégrilleurs, moteurs, surpresseurs, compresseurs, vannes, automates, échelles, garde-corps),

- divers études et récolements pour les travaux réalisés sur les stations d'épuration : 50 000 € HT,

- travaux d'amélioration divers sur les stations d'épuration pour un montant de 1 000 000 € HT (pour les travaux d'électromécanique, électricité, génie civil et canalisations),

- travaux d'amélioration pour la station d'épuration de Pierre Bénite pour un montant de 1 150 000 € HT,

- renouvellement de matériels sur la station d'épuration de Saint Fons prévu contractuellement 1 000 000 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant estimé à 200 000 €.

Pour l'ensemble de ce programme "Stations d'épuration", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses :	3 700 000 € HT,
- total recette Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :	200 000 €,
- soit un total de charge nette de :	3 500 000 €.

3 - Branchements pour compte de tiers - opération n° 2P19O1850

Les propriétés et immeubles riverains des réseaux publics d'assainissement communautaire sont raccordés au réseau d'assainissement via un branchement dont la partie sous domaine public peut être réalisée par la Communauté urbaine si le propriétaire en fait la demande et moyennant participation de sa part. Le branchement ainsi réalisé est ensuite intégré au réseau communautaire, conformément au règlement du service public d'assainissement communautaire adopté par le Conseil de communauté en 2004 et révisé en 2005.

La Communauté urbaine est donc liée, pour ces travaux, par la demande des propriétaires riverains, demande dont le niveau est directement conditionné à l'activité de la construction.

Un programme détaillé de ces interventions ne peut donc être établi puisqu'il s'agit, pour la Communauté urbaine, de répondre à la demande de raccordement des riverains qu'elle ne maîtrise pas et aux grosses réparations sur ces ouvrages. Une proposition de 2 850 000 € HT est faite pour 2013.

Le détail des dépenses prévisionnelles s'établit comme suit, sur la base de 520 branchements environ :

- fourniture des dispositifs de fermeture de ces ouvrages pour un montant de 200 000 € HT,
- réalisation des travaux proprement dits pour un montant de 2 650 000 € HT.

La recette à provenir des tiers au titre des travaux est inscrite en recettes au budget annexe de l'assainissement, au titre des ventes de travaux, pour un montant de 3 200 000 € HT (frais de service inclus), sur la section d'exploitation au budget 2013.

Pour mémoire, en 2011, 3 088 000 € HT ont été consacrés à la réalisation de 519 branchements sur égout existant avec une recette de 2 186 000 € HT.

La proposition d'individualisation d'autorisation de programme, pour 2013, est susceptible d'être revue en cours d'année si la demande de raccordement des particuliers s'avérerait supérieure à la prévision actuelle.

Pour l'ensemble de ce programme "Branchements pour compte de tiers", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses :	2 850 000 € HT,
- pas de recettes en section d'investissement	
- soit un total de charge nette de :	2 850 000 € HT.

4 - Matériel - opération n° 2P19O1832

Cette individualisation est proposée dans le cadre de l'autorisation de programme globale destiné à l'équipement des usines et ateliers, du laboratoire, et des véhicules lourds, du service d'assainissement, selon le programme prévisionnel suivant :

- matériels techniques et outillage : 467 000 € HT, selon le détail ci-dessous :

- . matériels spécifiques de sécurité (casques, détecteurs de gaz, balisages, panneaux de signalisation et matériels techniques destinés aux différents sites d'exploitation et ateliers réseaux pour 110 000 € HT,

- . matériels techniques destinés aux ateliers et bureaux sur les sites des stations d'épuration communautaires pour 110 000 € HT,

. matériels techniques et appareillages spécifiques destinés au laboratoire pour 97 000 € HT,
. véhicules lourds, 150 000 € HT sont proposés pour le remplacement de véhicules lourds spécialisés pour le curage et l'exploitation des réseaux d'assainissement dans le cadre du programme de renouvellement du parc pour 2010-2014.

Pour l'ensemble de ce programme "Matériel", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 467 000 € HT,
- pas de recettes
- soit un total de charge nette de : 467 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les programmes prévisionnels d'actions proposées pour 2013 pour les opérations globalisées suivantes dans le cadre de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement :

- les réseaux d'assainissement, stations de relèvement,
- les stations d'épuration,
- les branchements pour compte de tiers,
- matériels.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 15 781 875 € HT en dépenses et 700 000 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement, selon le détail suivant :

- réseaux d'assainissement et stations de relèvement (opération n° 2P19O1844) :

- . en dépenses : 8 764 875 € HT,
 - . en recettes : 500 000 €,
 - . en charge nette : 8 264 875 €,

- stations d'épuration (opération n° 2P19O1838) :

- . en dépenses : 3 700 000 € HT,
 - . en recettes : 200 000 €,
 - . en charge nette : 3 500 000 €,

- branchements pour compte de tiers (opération n° 2P19O1850) :

- . en dépenses : 2 850 000 € HT,
 - . en recettes : 0 €,
 - . en charge nette : 2 850 000 €,

- matériels (opération n° 2P19O1832) :

. en dépenses :	467 000 € HT,
. en recettes :	0 €,
. en charge nette :	467 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.